

LA TORAH S'ACQUIER PAR L'HUMILITÉ

(par Rabbi David Hanania Pinto שליט"א)

Au début de la parachat Behar (chapitre 25) figure le passage sur la chemita : il faut observer la chemita après avoir travaillé la terre pendant six ans. A celui qui l'observe, le Saint béni soit-Il promet que la bénédiction reposera sur l'œuvre de ses mains pendant toutes les années, ainsi que le dit le verset : « J'ai ordonné pour vous Ma bénédiction ». En revanche, au début de la parachat Be'hokotaï, nous lisons (chapitre 26) : « Si vous marchez selon mes lois et si vous observez mes mitsvot, etc.... Je donnerai la pluie en son temps ». Que signifie « si vous marchez selon Mes lois » ? Rachi dit au nom du Midrach (Torat Cohanim) : « Si vous vous donnez du mal dans l'étude de la Torah ».

Cela signifie que lorsque l'homme se donne du mal pour étudier la Torah, il mérite toutes les bénédictions exprimées dans la Torah. Nous pouvons tirer de cela deux principes. Quand quelqu'un observe la chemita selon la halakhah, et cela ne s'adresse pas seulement à l'agriculteur dans les champs, mais à tout un chacun qui doit observer chez lui les dinim de la chemita, alors il mérite toutes les bénédictions citées. De même, quand quelqu'un étudie avec ardeur, en se donnant du mal, il mérite toutes les bénédictions évoquées dans la Torah, et reçoit également la pluie en son temps, pour abreuver la terre.

Il semble donc que les deux choses soient reliées par un lien puissant : l'observance de la chemita et l'étude assidue de la Torah.

Qu'est-ce que la mitsva de chemita ? Pendant six ans, le paysan est le maître de ses champs. Ses terres sont fermées pour tout le monde, et lui travaille, sème et récolte, moissonne et engrange sa moisson et ses fruits. Mais quand arrive la septième année, rien à faire ! Cette année-là, il n'est pas du tout le maître de ses biens. Tout est ouvert à tous. Quiconque en a envie peut rentrer dans ses champs et prendre de tout ce qui lui tombe sous la main. Pendant l'année de chemita, le

paysan ne peut pas s'enorgueillir, il ne peut pas dire : tout m'appartient, et je suis le maître. Pas question ! Il n'est pas le maître. Pendant la chemita, il doit se conduire avec modestie, humilité, s'abaisser devant tout le monde, car tout un chacun est tout autant le maître que lui, et peut-être plus que lui.

Et l'étude de la Torah, qu'est-ce que c'est ? Les Sages disent explicitement (Ta'anit 7) que les paroles de Torah ressemblent à l'eau (voir aussi Baba Kama 17, « l'eau désigne toujours la Torah »). De même que l'eau quitte un endroit élevé pour aller vers un endroit bas, les paroles de Torah quittent un endroit haut pour aller vers un endroit bas. Cela signifie que les paroles de Torah ne peuvent pas s'enraciner ni pénétrer chez l'orgueilleux. Le Saint béni soit-Il dit sur celui qui s'enorgueillit (Sota 5) : « Moi et lui ne pouvons pas vivre ensemble ». Celui qui s'enorgueillit ne peut ni étudier la Torah ni la recevoir de quelqu'un d'autre, car il se sent plus grand que lui, plus important que lui. Comment ce petit-là pourrait-il lui expliquer la Torah ? C'est pourquoi la Torah ne peut pénétrer que dans le cœur de celui qui se conduit humblement.

Nous voyons de là que l'essentiel pour acquérir les valeurs de la Torah dépend de l'humilité. Quand quelqu'un se conduit humblement et modestement, alors seulement il est capable d'étudier la Torah, de l'acquérir auprès de quelqu'un d'autre, et ainsi seulement il peut s'élever dans l'étude.

Par conséquent, nous apprenons de tout ce qui a été dit que la mitsva de chemita et la mitsva de l'étude de la Torah sont reliées. L'essentiel de la mitsva de chemita est l'humilité, l'effacement devant tout un chacun, et l'essentiel de la mitsva de l'étude de la Torah dans l'effort réside dans l'humilité. Par conséquent, quelle leçon de morale pouvons-nous tirer de ces considérations ?

Quand quelqu'un se conduit avec humilité, il mérite la Torah, il mérite d'accomplir la mitsva de chemita selon la halakhah, dans tous ses menus détails, et par tout cela il mérite toutes

les bénédictions évoquées dans la Torah. L'étude de la Torah dans l'effort lui amène aussi tous ses besoins matériels, sans interruption, sans aucun calcul, ceci parce qu'il se conduit modestement, comme il convient.

Et si malheureusement on ne se conduit pas comme il convient, alors il y aura le châtiment de ne pas observer la chemita, ainsi que celui de ne pas étudier la Torah, et ce sera le même châtiment ! Nos Sages disent (Tan'houma Béhar 1) : « Par la faute de la non-observance de la chemita, les bnei Israël sont exilés de leur terre, le Temple est détruit, et le pays devient un désert. » Et dans le traité Nédarim (81), les Sages s'expriment longuement sur le verset du livre de Jérémie (ch. 9) : « Qui est sage et comprendra cela ? Pourquoi le pays a-t-il été détruit ? Parce qu'ils ont abandonné ma Torah. »

Nous constatons une chose tout à fait extraordinaire. Que ce soit quand on n'observe pas la chemita, ou quand on n'étudie pas la Torah, le Temple est détruit, le pays devient un désert, et les bnei Israël sont exilés de leur terre vers des pays inconnus. Mais ici, il faut poser une question : il se trouve dans toutes les générations des gens qui ont observé la chemita et n'ont pas étudié la Torah, ainsi que le contraire, des gens qui ont étudié la Torah mais n'ont pas observé les mitsvot de la chemita. Comment est-il donc possible de s'y retrouver ? La réponse est très simple. C'est ce que dit le verset : « Si vous observez Mes lois », que vous vous investissiez dans l'étude de la Torah. Il est vrai que l'homme peut étudier la Torah, mais s'il n'y investit pas des efforts, sa Torah est considérée comme rien, et alors le châtiment s'abattra sur lui. Par conséquent, nous devons acquérir l'humilité, l'effort dans l'étude de la Torah, observer la chemita en son temps, et ainsi nous mériterons toutes les bénédictions qui sont citées dans la Torah par le Créateur du monde.

DU MOUSSAR SUR LA PARACHA

La chemita répare la faute de la négligence dans l'étude !

« Hachem parla à Moché sur le mont Sinaï et lui dit » (25, 1)

Toutes les mitsvot ont été dites à Moché au mont Sinaï, mais dans toutes les mitsvot on ne souligne pas où Hachem a parlé à Moché, seulement ici. Dans la mitsva de chemita il est dit : « Hachem parla à Moché sur le mont Sinaï ». C'est pourquoi les Sages demandent : « Quel est le rapport entre la chemita et le mont Sinaï ? » Et ils répondent : « De même que pour la chemita, les principes généraux et tous les détails ont été donnés au Sinaï, de même toutes les mitsvot ont été données au Sinaï avec leurs principes généraux et tous leurs détails. »

Mais la question demeure : pourquoi souligner que c'était au mont Sinaï justement ici, à propos de la mitsva de chemita, et non à propos de n'importe quelle autre des six cent treize mitsvot ?

Le 'Hida répond à cela d'après un passage du traité Berakhot (35), sur Rava qui a dit à ses disciples : « Ne venez me voir au Beith Hamidrach ni pendant Nissan ni pendant Tichri, car alors vous serez occupés à gagner votre vie, pour que votre gagne-pain ne vous préoccupe pas pendant toute l'année. » Par conséquent, il s'ensuit que chaque année, on n'étudie pas pendant deux mois entiers (Nissan et Tichri). Donc en six ans on n'étudie pas pendant exactement douze mois. C'est pourquoi, pour réparer cette faute de négligence dans l'étude d'une année entière (pendant six ans), vient la mitsva de chemita, où l'homme ne travaille pas pendant les douze mois qu'il consacre à l'étude de la Torah dans le Beith Hamidrach.

La perle du Rav

Le rapport entre l'interdiction de prêter à intérêt et la sortie d'Egypte

Ne lui prends pas d'intérêt... Je suis Hachem ton D. qui vous ai fait sortir du pays d'Egypte...

Cela veut dire qu'il existe un lien entre l'interdiction de prendre des intérêts et la sortie d'Egypte. Essayons d'expliquer ce lien. Quand les bnei Israël étaient en Egypte, ils croyaient que malgré la dureté de l'esclavage, ils seraient sauvés par Hachem, car ils avaient une promesse depuis Ya'akov et Yossef que par les termes pakod yifkod, ils sortiraient certainement de ce creuset après y être restés pendant deux cent dix ans. C'est effectivement ce qui s'est passé : quand Moché est venu leur annoncer la nouvelle de la rédemption dans les termes pakod yifkod, les bnei Israël l'ont cru, ils se sont prosternés à la nouvelle de la délivrance, de l'entrée en Erets Israël et des générations à venir. Par conséquent, par le mérite de la foi des bnei Israël, qui ont cru que Hachem les délivrerait, ils ont effectivement été délivrés et sont sortis d'Egypte. Non seulement cela, mais déjà en Egypte ils avaient pris sur eux quelques mitsvot pour renforcer leur foi et hâter la délivrance, comme Pessa'h, Chabat et ainsi de suite. A part cela, ils avaient également pris sur eux la mitsva de la circoncision : se circoncire en Egypte avec joie par amour pour Hachem. Les Sages ont dit que le sang du sacrifice de Pessa'h et le sang de la circoncision se sont mélangés. Pourquoi se sont-ils circoncis ? Il est écrit à propos du sacrifice de Pessa'h qu'un incirconcis ne doit pas en manger, donc ils n'auraient pas pu en manger sans se circoncire. Ils l'ont donc fait pour pouvoir sortir des quarante-neuf portes de l'impureté et arriver aux quarante-neuf portes de la sainteté et être délivrés de l'Egypte. Par-dessus tout, ils ont cru en Hachem. Par le seul mérite de la foi, l'esprit saint est venu sur eux, et ils ont dit la chira sur la mer. Ils se sont conduits avec solidarité les uns envers les autres, selon le principe de la co-responsabilité. Et ils ont mérité de sortir et d'être sauvés d'Egypte, car ils ne pouvaient être délivrés que lorsqu'ils étaient vraiment unis.

Nous comprendrons de là le lien entre le prêt à intérêt et la sortie d'Egypte. En effet, lorsque l'homme prête à intérêt, il porte atteinte à la foi en Hachem, car il montre que Hachem n'a pas le pouvoir de déverser

sur lui le bien et l'abondance, c'est pourquoi il demande des intérêts. Il porte également atteinte à l'unité des bnei Israël, car au lieu de sentir qu'ils sont responsables les uns vis-à-vis des autres et qu'il faut aider le prochain, il lui prend davantage d'argent et lui rend les choses plus difficiles. De plus, il porte atteinte au signe de l'alliance, car ribit (« intérêts ») est formé des mêmes lettres que brit (« alliance »), et la circoncision est l'un des signes par le mérite desquels les bnei Israël ont été sauvés d'Egypte. Par conséquent, celui qui prête à intérêt porte atteinte à la foi, à l'unité et à la circoncision – il porte donc atteinte à la sortie d'Egypte.

Une interdiction rabbinique est-elle insignifiante ?

« Pendant six ans tu sèmeras ton champ... et la septième année sera un chômage pour la terre » (25, 3)

Il est écrit dans la Tossefta (Bikourim) que ceux qui font du commerce avec les produits de chemita ne voient jamais aucun signe de bénédiction. Les Sages ont également dit (Sota 40) : « Voyez combien est grave une faute légère concernant la septième année, quelqu'un fait du commerce avec les fruits de la septième année, et il finit par vendre ses meubles et tout ce qu'il possède. »

Mais ceux qui observent la mitsva de chemita, les Sages les appellent « des héros qui accomplissent Ma parole ». En effet, l'homme voit comment son champ est abandonné, ses arbres délaissés, ses barrières démolies et ses fruits mangés par n'importe qui, et il ne dit rien. Et si malheureusement les bnei Israël traitent la chemita avec mépris, ils sont exilés de leur terre.

C'est pourquoi il convient que tout juif qui craint Dieu s'efforce d'observer avec minutie toutes les lois de la septième année, en étudiant les halakhot, et ainsi il méritera de faire partie des héros de Hachem. Jusqu'où il faut se montrer méticuleux dans les lois de la septième année, nous l'apprenons de l'histoire suivante : Un jour, un invité talmid 'hakham vint trouver le 'Hazon Ich zatsal à Bnei Brak, et tenta de le pousser à donner des instructions indulgentes sur la septième année, en ajoutant que la septième année à notre époque n'est qu'un mitsva d'origine rabbinique, et que par conséquent il n'y avait aucune obligation de se montrer tellement sévère, particulièrement quand il s'agissait d'une perte financière.

Le 'Hazon Ich réfléchit un instant à ce qu'avait dit ce Rav, et répondit : « C'est vrai, aujourd'hui les interdictions de la Torah sont d'origine rabbinique. Par exemple saler la viande avant de la faire cuire n'est pas une loi de la Torah, car selon la majorité des décisionnaires le sang cuit n'est interdit que par décret rabbinique. Mais si quelqu'un ne sale pas la viande, il aura l'air aux yeux des autres comme s'il mangeait de la viande interdite. » Le visage du 'Hazon Ich s'empourpra d'émotion en disant cela, et quand il se leva pour raccompagner son hôte, il ajouta : « C'est vrai que selon la halakhah, la septième année à notre époque n'est que d'origine rabbinique, mais souvent je me dis en moi-même : avons-nous la moindre idée de ce que c'est qu'une interdiction rabbinique ? »

La mitsva de tsedaka est donnée au singulier

« Si ton frère trébuche, si tu vois chanceler sa fortune, soutiens-le » (25, 35)

Le Alcheikh pose cette question dans Torat Moché : Pourquoi est-ce que tous les versets précédents sont dits au pluriel, alors que quand la Torah vient nous parler de donner de la tsedaka aux pauvres, elle utilise le singulier, « si ton frère trébuche » ?

Parce que lorsque le pauvre a besoin de l'aide des autres, on lui répond : il vaut mieux que tu ailles chez Untel, il est riche et pourra t'aider mieux que moi. C'est pourquoi ici la Torah s'adresse à chaque individu et lui dit : « Toi personnellement, tu as le devoir d'aider ton frère pauvre, et tu n'as pas le droit de te rendre quitte en l'envoyant chez d'autres personnes... »

L'avare orgueilleux

« Tu compteras chez toi sept années sabbatiques, sept fois sept années, de sorte que la période de ces sept années sabbatiques te fera quarante-neuf ans » (25, 8).

La Maguid de Doubno dit : Il y avait une fois un avare qui s'enorgueillissait d'avoir un grand trésor, des sacs de pièces d'argent. On lui dit : Au lieu de sacs d'argent, tu as en réalité deux billets de cent roubles en tout et pour tout. Ainsi, l'homme se vante et dit : Je vis trois cent soixante-cinq jours par an ! On lui dit : Compte tes jours en années, et si cela te semble beaucoup, compte tes années en chemitot, ainsi qu'il est écrit : « Tu compteras chez toi sept années sabbatiques, sept fois sept années », et c'est en tout et pour tout un seul jubilé. Combien l'homme vit-il ? En tout un jubilé ou un jubilé et demi...

GARDE TA LANGUE

Le Lachone HaRa provient de l'ignorance des dinim

Il y a des gens qui désirent la vie et font très attention au Lachone HaRa. Mais malgré tout il leur arrive souvent de trébucher, et on peut se demander quelle en est la cause.

La plupart des gens disent du Lachone HaRa parce qu'ils ne connaissent pas assez bien les dinim. Parfois, le mauvais penchant les trompe en leur disant que telle chose n'est pas du tout du Lachone HaRa, ou que sur une personne comme cela la Torah n'a pas interdit de dire du Lachone HaRa, c'est au contraire une mitsva de le mépriser. Et à la vérité, la plupart des gens tombent dans le Lachone HaRa à cause de l'ignorance dans les halakhot, et il n'y a pas d'autre moyen de palier ce défaut que de commencer par étudier tous les détails de l'interdiction du Lachone HaRa et de les connaître à la perfection. Alors seulement, on saura quand ouvrir la bouche et quand la fermer. De plus, étant donné qu'on utilise constamment le langage, cela oblige à connaître les interdictions et leur gravité. L'usage de la langue est plus important que celui de n'importe quel autre membre, c'est pourquoi il faut savoir faire attention.

ECHET HAYIL

La pudeur amène la Chekhinah dans la maison

On sait des anciens tsadikim que chaque génération a ses propres épreuves. En plus de toutes les épreuves générales par lesquelles le mauvais penchant essaie de faire trébucher n'importe quel juif, il y a aussi une épreuve qui est destinée à cette génération, comme en témoignent les grands d'Israël de ces derniers temps. Notre génération connaît deux épreuves de plus que toutes les autres : A) L'épreuve de la foi ; B) L'épreuve de la pudeur. C'est justement dans des jours aussi difficiles, avant l'arrivée de la délivrance, qu'il faut se renforcer le plus.

Cela ressemble à quelqu'un que se trouve sur un bateau auprès de la côte, et voilà qu'une grande tempête se met à souffler sur la mer. L'homme lutte de toutes ses forces contre les vagues qui menacent de le noyer. Et quand il sent que ses forces le quittent et qu'il désespère presque, des gens lui crient pour l'encourager : « Tiens bon ! Tu es bientôt sauvé ! » C'est ainsi que le Saint béni soit-Il crie à la poignée de femmes vertueuses de notre génération : « Vous avez déjà traversé avec courage toutes sortes d'épreuves difficiles et amères. Tenez bon ! Voici le Machia'h qui se tient derrière le mur ! » Combien ces femmes seront heureuses que le Machia'h les désigne en disant : « Mon peuple a été sauvé par leur mérite ! » Puisseons-nous mériter et faire mériter les autres, et voir bientôt la délivrance, rapidement et de nos jours, Amen.

LA RAISON DES MITSVOT

La septième année est une chemita pour Hachem

« La terre chômera en l'honneur de Hachem »

Pendant l'année de chemita, chaque juif a l'ordre d'arrêter tous les travaux de la terre et d'appliquer la sainteté de la septième année. Le Séfer Ha'Hinoukh écrit sur la raison de cette mitsva : Le principe de la mitsva est de fixer dans notre cœur une image forte sur le renouvellement du monde, car pendant six jours Hachem a fait le Ciel et la terre, et le septième jour, où Il n'a rien créé, Il s'est imposé le repos. C'est pourquoi nous comptons dans la semaine six jours de travail et le septième jour de repos. Et c'est pourquoi Hachem a ordonné de laisser à la disponibilité de tous tout ce que la terre produira pendant cette année-là, outre le fait de ne pas travailler la terre, pour que l'homme se souvienne que la terre, qui lui fait sortir des fruits tous les ans, ne le fait pas par ses propres forces, qu'elle et son maître ont un Maître, et que lorsqu'Il le désire, c'est une mitsva de laisser les fruits à la disposition de tout le monde. C'est aussi pour que l'homme ajoute à sa confiance en Hachem, car s'il trouve en son cœur la force de donner et de laisser à tout le monde le fruit de ses terres et l'héritage de ses pères qui pousse tous les ans... jamais il ne pourra devenir avare ni manquer de confiance en Dieu ».

Le Keli Yakar écrit dans les raisons de la mitsva que c'est pour implanter chez les bnei Israël la foi et la confiance en Dieu. En effet, le Saint béni soit-Il craignait qu'en entrant dans leur pays, ils s'occupent des travaux de la terre selon leurs possibilités, oublient Hachem, se détournent de leur confiance de Lui, s'imaginent que c'est leur propre force qui leur donne toute cette richesse, que le monde suit son cours, et qu'ils pensent que la terre est à eux et qu'ils en sont les maîtres exclusifs. C'est pourquoi Hachem les a fait sortir totalement de la routine naturelle, qui est qu'en six ans, on a l'habitude de semer pendant deux ans et de laisser un an en jachère pour ne pas appauvrir la terre, alors que le Saint béni soit-Il a dit : « Pendant six ans tu sèmeras ton champ », tous les ans, et Je te promets d'ajouter à la force de la terre pour qu'elle ne s'affaiblisse pas.

C'est un autre miracle à l'intérieur d'un miracle, qu'après avoir semé pendant six années consécutives, non seulement elle ne se sera pas affaiblie, mais au contraire la sixième année lui ajoutera une telle force qu'il est dit : « J'ordonnerai Ma bénédiction et tu récolteras pour trois ans... » Par tous ces miracles que Je te présente, tu sauras que toute la terre est à Moi, et par ce moyen tes yeux se lèveront vers Hachem. Comme nous le trouvons avec la descente de la manne tous les jours pour que leurs yeux soient constamment levés vers Hachem et qu'ils lui fassent toujours confiance.

Le 'Hatam Sofer ajoute à cela qu'on a ici une preuve décisive que la Torah a été donnée par Hachem et non par Moché de sa propre initiative. En effet, comment est-il possible de faire à ceux qui observent la chemita la promesse que la terre donnera une récolte pour les trois années à venir ? C'est une chose totalement surnaturelle ! C'est que la Torah vient évidemment du Ciel, et Hachem, qui dirige le monde, est le seul à pouvoir faire une telle promesse. Nous en avons comme témoins les histoires de miracles sur les gens qui ont observé la chemita et ont vu de leurs yeux la bénédiction de Hachem.

Le livre Maté Moché, d'un élève du Maharchal, donne une raison merveilleuse : que la terre chôme et se repose pendant un temps équivalent à celui de tous les Chabats où elle a fait son travail pendant toute l'année. Car chaque année contient 365 jours solaires, dont 52 Chabats. Par conséquent, en sept ans il y a 364 Chabats. Donc comme la terre a fait son travail même pendant le Chabat, elle doit chômer une année entière, ce qui équivaut au nombre de Chabats pendant lesquels elle a travaillé pendant six ans. Mais comme pendant l'année de chemita elle-même, la terre travaille pendant Chabat et fait sortir ce qui pousse seul, la Torah a dit que toutes les sept chemitot il y aurait une année de yovel, pendant laquelle la terre ne travaillerait pas pendant une année entière, équivalente aux sept ans pendant lesquels elle a travaillé le Chabat.

Abrabanel a écrit que la raison de la mitsva est de rappeler à l'homme que ses jours en ce monde sont de soixante-dix ans, et qu'il doit faire attention à ne pas perdre son temps dans des futilités, car la perte de temps est plus grave que la perte des biens et de l'argent. C'est pourquoi pendant l'année de chemita l'homme est libre de ses affaires, et il a la possibilité de faire du bien à son âme en servant Hachem.

QUESTIONS D'EDUCATION

Prendre un risque pour obtenir un gain – pas dans le domaine de l'éducation !

A la fin de la parachat Behar, Rachi écrit : « Ces parachiot ont été dites dans l'ordre.

A. Si quelqu'un aime l'argent et est suspect d'avoir transgressé la chemita, il finira par vendre ses meubles.

B. S'il ne se repent pas, il finira par vendre sa terre.

C. S'il ne se repent pas, il finira par vendre sa maison.

D. S'il ne se repent pas, il finira par emprunter à intérêt.

E. S'il ne se repent pas, il finira par se vendre lui-même.

F. S'il ne se repent pas, cela ne suffit pas qu'il se vende à un juif, il le fera même à un non-juif. »

Même si l'on peut estimer que cet ordre des événements est miraculeux, que c'est ce que Hachem provoque chez celui qui aime l'argent, on peut aussi comprendre cet ordre dans la façon dont Hachem dirige la nature. Celui qui est attaché à l'argent plus qu'il ne convient, sa nature est de risquer cet argent pour la possibilité lointaine d'un gain supplémentaire. Bien qu'en général, « il n'y a aucune chance de gagner sans prendre des risques », il est souhaitable de ne prendre qu'un risque léger facile à surmonter, dans l'espoir d'un gros bénéfice. Or celui qui aime l'argent agit comme un désespéré et prend également un gros risque pour un petit gain. C'est pourquoi il finit par vendre son héritage, sa maison, etc. De quoi est-il question ? Dans le domaine financier, il est souhaitable de ne prendre qu'un léger risque pour un gros gain. Mais en ce qui concerne l'éducation, tout risque est considéré comme grand, car qu'y pouvons-nous, « ce qui a été tordu ne peut pas se redresser », et une fois que l'erreur s'installe, il est bien difficile de la déloger.

Il y a des gens qui veulent exposer leurs enfants et les enfants des autres à toutes sortes de nouveautés techniques pour qu'ils apprennent pour ainsi dire à connaître tout ce que Hachem a donné aux hommes et l'utilisent pour progresser dans la compréhension de la parole de Hachem. Nous leur disons : « C'est vrai, quand les enfants grandiront et que leur intelligence deviendra capable de discerner entre le bien et le mal, entre la vérité et le mensonge, il leur sera possible de connaître tout ce dont ils ont besoin pour connaître Hachem. Beaucoup de grands d'Israël se sont intéressés aux diverses sagesse et les ont examinées quand cela leur a été demandé. Mais jusque là, « ne péchez pas envers l'enfant ». Dans tout ce qui représente un risque pour la crainte du Ciel, il n'y a pas à prendre en considération quelque gain futur que ce soit. Les Sages ont dit à ce propos : « Il n'y a ni expédient ni stratagème envers Hachem, ce qui est inclus dans l'ordre : « Ne vous égarez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux ». »

HISTOIRE VÉCUE

Quel est le prix d'une terre qu'on vend pour toujours ?

« *N'accepte de lui ni intérêt ni profit* » (25, 36)

L'interdiction de l'intérêt fait partie des plus graves de la Torah, au point que les Sages ont dit : « Le Saint béni soit-Il a dit, celui qui vit de l'intérêt en ce monde ne vivra pas dans le monde à venir », c'est-à-dire qu'il ne se lèvera pas pour la résurrection des morts.

On raconte qu'en Pologne occidentale, à Posen, l'un des riches de la ville qui avait vécu toute sa vie en prêtant à intérêt quitta ce monde. La 'Hevra Kadicha exigea une somme énorme pour la sépulture. Les héritiers s'en irritèrent, et dans leur colère allèrent se plaindre à un officier de la police locale. Celui-ci ordonna qu'on lui amène immédiatement le Rav de la ville, le gaon Rabbi Akiba Eiger, pour qu'il lui explique ce que signifiait cette exigence financière si élevée que la 'Hevra Kadicha voulait imposer aux héritiers du défunt.

Rabbi Akiba Eiger, dans sa sagesse, répondit à l'officier : « Nous les juifs, nous croyons d'un foi inébranlable en la résurrection des morts. Par conséquent quand viendra le moment, tous les morts sont appelés à se lever de leur tombe pour la résurrection des morts. Mais la Torah enseigne que celui qui prête à intérêt ne ressuscitera pas, par conséquent le défunt qui se trouve devant nous, qui a prêté à intérêt, prend son morceau de terre pour l'éternité... ceci étant, il n'est que justice que la 'Hevra Kadicha demande à ses héritiers une particulièrement grosse somme pour sa tombe. »

La brillante réponse de Rabbi Akiba Eiger plût à l'officier, qui décida de ne pas se mêler de ce conflit financier.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

Rabbi Moché 'Haïm Luzzato, le Ram'hal

Rabbi Moché 'Haïm Luzzato zatsal, connu sous le nom de Ram'hal, fait partie des plus grands kabbalistes. Il est né en 5467 de Rabbi Ya'akov 'Haï, qui comptait parmi les notables italiens de Padoue. Il apprit la Torah dévoilée chez le gaon Rabbi Yéchaya Bassan, et chez son beau-père Rabbi David Pinzo, Av Beit Din de Mantoue. Il étudia la Torah cachée chez son maître Rabbi Moché Zakhout, et composa de nombreux ouvrages de kabbala. Mais sur le conseil de son maître, il cacha tous ses livres dans une caisse dont il lui donna les clefs, ainsi qu'à l'un des Sages de Venise.

Il finit par quitter l'Italie pour se rendre à Amsterdam, où il se mit à travailler pour faire vivre sa famille. Il apprit à polir les verres de lunettes et pratiqua cette profession. Mais il décida rapidement qu'il n'avait rien à faire en galout. Il avait de puissantes aspirations à la Terre Sainte, car beaucoup de ses disciples s'y trouvaient déjà, et il voulait s'y rendre à leur suite.

Dans sa quarantième année, en 5507, il alla donc s'installer à Saint Jean d'Acre. Mais au bout de quelques jours une épidémie éclata dans la ville, qui l'atteignit également ainsi que sa famille. Le Ram'hal succomba à l'épidémie, le 26 Iyar (yessod du yessod), à l'âge de quarante ans. Il fut enterré à Tibériade à côté de la tombe du Tanna Rabbi Akiba. Des ouvrages qu'il a composés, le plus célèbre est un livre de moussar, « Messilat Yécharim ». Que son mérite nous protège.